

# CHARTRE DES BENEVOLES



La présente charte en sus de celle de Rezé Seniors a pour objectif de donner un cadre plus précis à l'intervention des bénévoles qui participent aux « Ateliers Liens Croisés », afin que l'exercice des activités de ces derniers puisse profiter à tous : bénéficiaires, acteurs de l'association et bien sûr, aux bénévoles eux-mêmes.

## 1°) PROCEDURE D'AGREMENT

Pour devenir bénévole au sein des Ateliers Liens Croisés, le candidat doit d'abord prendre contact avec l'association Rezé Seniors et la coordinatrice-animatrice des Ateliers Liens Croisés et lui exposer ses motivations au cours d'un entretien.

A l'issue d'une période d'essai d'un mois, la présente charte peut être signée.

## 2°) UN PLAISIR PARTAGE

Par son action généreuse, le bénévole permet de lutter contre l'isolement des personnes âgées et faire plaisir aux seniors en les aidant à sortir de chez eux. Le bénévole doit en retirer également une satisfaction personnelle. L'activité se doit d'être aussi agréable pour lui-même que pour le bénéficiaire des Ateliers Liens Croisés.

Son action sera librement choisie en accord avec la coordinatrice -animatrice et le bénévole sera libre à tout moment **d'interrompre son action**, après en avoir informé l'animatrice-coordinatrice.

Pour leur part, l'Association Rezé Seniors et les autres bénévoles des ateliers Liens Croisés s'engagent à faire tout leur possible pour que le nouveau-elle bénévole se sente bien accueilli-e.

## 3°) COOPERATION

Le bénévole est un partenaire précieux pour l'association et la coordinatrice d'animation. Cependant, le bénévole a conscience que les personnes qu'il accompagne du fait de leur âge et des pathologies dont elles souffrent, sont particulièrement fragiles. Le bénévole devra alerter l'animatrice coordinatrice s'il constate un changement ou un problème de santé chez un bénéficiaire.

Aussi, s'engage-t-il à respecter les consignes particulières que l'animatrice pourrait être amenée à lui donner.

L'animatrice coordinatrice est à l'écoute des bénévoles et essaiera de répondre à leurs interrogations ou inquiétudes.

## 4°) RESPECT

Le bénévole apprécie le contact avec les personnes âgées. Il est à leur écoute, sans les juger et se montre à leur égard, bienveillant et courtois. Il tient compte de leurs envies et de leurs avis, les considère comme des partenaires privilégiés de ses actions et accepte de se mettre « à leur service ».

## 5°) PROBITE

Le bénévole s'interdit à l'égard des bénéficiaires, de tout acte de commerce, de toute démarche financière, de tout esprit de propagande militante, politique ou religieuse et a fortiori de toute initiative contraire à la présente charte.

## 6°) PONCTUALITE

Le bénévole s'engage à respecter les jours et horaires prévus avec l'animatrice et à prévenir en cas d'empêchement suffisamment à l'avance pour ne pas gêner l'organisation du service.

## 7°) DISCRETION

Le bénévole peut être amené à connaître incidemment des éléments de la vie d'un usager (personnels ou confidentiels). Il s'engage à ne les divulguer à aucun tiers. Il respecte également la confidentialité de toute information qui pourrait lui parvenir sur le fonctionnement interne de l'association pour laquelle il s'est engagé.

#### 8°) FRAIS KILOMÉTRIQUES POUR LE TRANSPORT DES BÉNÉFICIAIRES DES ATELIERS LIENS CROISÉS.

Des indemnités de frais kilométriques sont prévus (0.45cts / kms à date). Si le bénévole en fait la demande une feuille mensuelle est à sa disposition au bureau de Rezé Séniors, à restituer auprès de la coordinatrice –animatrice.

#### 9°) ASSURANCES

La Ville de Rezé via « Union Départementale 44 de l'accompagnement à la mobilité Solidaire » propose une assurance lors des déplacements des bénévoles du service « transports solidaires » de la ville de Rezé ainsi que ceux des bénévoles des ateliers Liens Croisés. Le bénévole devra à cet effet compléter et signer la fiche « service mobilité Service ».

Il devra également fournir et remettre à l'animatrice coordinatrice ou à l'association Rezé Séniors :

- Photocopie de son permis de conduire
- Photocopie de sa carte grise

\*Le bénévoles devra informer l'animatrice en cas de modification du permis de conduire (perte de tous les points) et s'engager à respecter strictement le code de la sécurité routière.

L'association lui remettra en échange un constat d'assurance et une notice au nom de l'assureur MMA Entreprise (N° Contrat 144172634)

#### 10°) FIN DE STATUT DE BENEVOLE

A l'initiative du bénévole : il prévient les responsables du service et les informe de ses motifs.

A l'initiative de Rezé Seniors : en cas de non-respect de la présente charte, le bénévole sera informé par les responsables de l'impossibilité de poursuivre la collaboration.

Je soussigné(e) .....

Adresse : .....

.....

 : .....

Déclare avoir pris connaissance de la Charte des Bénévoles de l'association Rezé Séniors, et celle des Ateliers Liens Croisés et m'engage à en tenir compte lors de mes activités auprès des bénéficiaires.

Fait à :

Le :

Signature